

La **protection sociale** correspond à l'ensemble des transferts, en espèces ou en nature, contribuant, dans un cadre de solidarité nationale, à la couverture de différents aléas de la vie qui diminuent le revenu des ménages ou accroissent leurs besoins : vieillesse, maladie, famille, etc.

Le périmètre de la protection sociale

Le critère de solidarité définissant le champ de la protection sociale correspond au fait que les cotisations versées par les ménages ne sont pas strictement proportionnelles au risque auquel le ménage est exposé. De ce fait, le champ de la protection sociale est bien plus large que celui de la Sécurité sociale, puisqu'il englobe tous les acteurs concernés qu'ils soient publics (Sécurité sociale, État, assurance chômage, etc.) ou privés (organismes complémentaires, entreprises, etc.) [voir annexe 1].

En 2018, les **dépenses de protection sociale** s'élèvent à 790 milliards d'euros, soit un peu plus d'un tiers du PIB, dont 94 % de prestations de protection sociale, soit 742 milliards d'euros. Les 6 % restant sont constitués pour l'essentiel de frais de gestion, de frais financiers et d'emploi du compte de capital.

Les **prestations de protection sociale**¹ sont réparties en six risques sociaux (*graphique 1*). Les deux principaux risques, vieillesse-survie (incluant les pensions de retraites) et santé (remboursement des soins, etc.), totalisent 81 % du total de ces dépenses. Les prestations des risques famille et emploi en constituent respectivement 8 % et 6 %, tandis que les risques pauvreté-exclusion sociale et logement y contribuent chacun pour près de 3 %.

Les **ressources** de protection sociale s'établissent à 800 milliards d'euros en 2018. Elles sont constituées à près de 60 % de cotisations sociales (*graphique 2*). Cette part élevée est l'héritage d'une logique assurantielle de la protection sociale en France : le droit aux prestations s'acquiert principalement du fait du versement de cotisations. Sur longue période, cette part diminue (voir fiche 4). Les impôts et taxes affectés, qui se composent de prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale, représentent environ 25 % des ressources, dont environ 16 % pour la contribution sociale généralisée (CSG). Ces prélèvements obligatoires sont principalement payés par l'ensemble des contribuables et n'ouvrent pas de droits spécifiques. Les contributions publiques (dotations directes au financement des prestations versées par l'État et les collectivités locales) s'élèvent à 12 % des ressources.

Le **solde de la protection sociale**, correspondant à un besoin ou à une capacité de financement, est l'écart entre les ressources et les dépenses.

Une grande diversité d'organismes intervenant dans le champ de la protection sociale

Le large spectre de la protection sociale implique une grande diversité d'organismes versant des prestations, qui se distinguent par leur statut (public ou privé), par les risques sociaux couverts, ou par la nature de leur financement (cotisations, impôts, subventions, etc.). Les administrations publiques financent près de 90 % des prestations (*tableau 1*). Parmi elles, les administrations de Sécurité sociale (Asso) sont prépondérantes, avec plus de 70 % du total (voir annexe 2). Elles sont principalement financées par des cotisations et interviennent sur une large partie des six risques sociaux (*graphique 3*). Le reste de la dépense est pris en charge par l'État (administration publique centrale et les organismes rattachés) et les collectivités locales (pour respectivement 14 % et 5 % du total en 2018). L'intervention de l'État et des collectivités locales, s'appuyant sur des cotisations et des impôts (ou contributions publiques), est plus concentrée : lutte contre la pauvreté, aide à la petite enfance, etc. Les prestations de protection sociale versées par le secteur public représentent un peu plus de 50 % de ses dépenses.

Aux acteurs publics s'ajoutent les entreprises (6 % du total) et le secteur associatif au sens large, à savoir l'ensemble des institutions sans but lucratif au service des ménages (3 % du total). Les entreprises sont majoritairement financées par des cotisations (versées par les employeurs ou les ménages) et le secteur associatif bénéficie de transferts des autres secteurs.

Le système socio-fiscal représente une large part du revenu des ménages

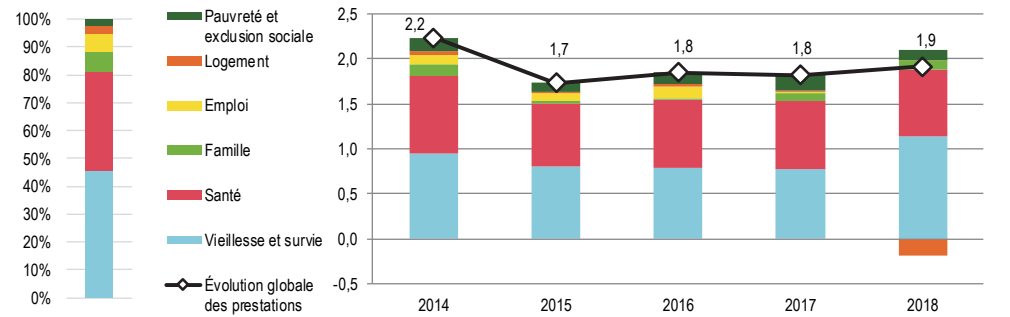
Les prestations versées augmentent le revenu des ménages bénéficiaires, tandis que les prélèvements (cotisations, impôts et taxes affectés, etc.) diminuent le revenu des ménages assujettis.

La comptabilité nationale permet d'inscrire ce système de prestations et de prélèvements dans un cadre plus large en intégrant l'ensemble des transferts sociaux et l'ensemble des prélèvements obligatoires (sur les revenus et le patrimoine). Les transferts sociaux comprennent l'ensemble des prestations de protection sociale (retraite, maladie, etc.) et les prestations liées à l'éducation (heures d'enseignement dans le primaire, le secondaire, etc.). Ainsi, l'ensemble des revenus primaires bruts (salaires, revenus du patrimoine, revenu d'activité des indépendants, etc.) représentent 1 600 milliards d'euros. Les prestations sociales, qui comprennent les revenus de remplacement (retraites, allocations chômage, indemnités journalières) s'y ajoutent pour environ 900 milliards d'euros, dont environ 85 % au titre de la protection sociale.

1. Dans cette fiche, les concepts de « prestation de protection sociale » et de « prestation sociale » sont distingués. En particulier, les dépenses d'éducation (heures d'enseignement, etc.) sont des prestations sociales mais ne sont pas des prestations de protection sociale car elles ne participent pas à la protection d'un aléa de la vie. Dans le reste de l'ouvrage, par commodité, « prestation sociale » et « prestation de protection sociale » sont utilisées indifféremment.

Graphique 1 Prestations de protection sociale : structure 2018, évolution entre 2014 et 2018 et contributions des différents risques

Parts en %

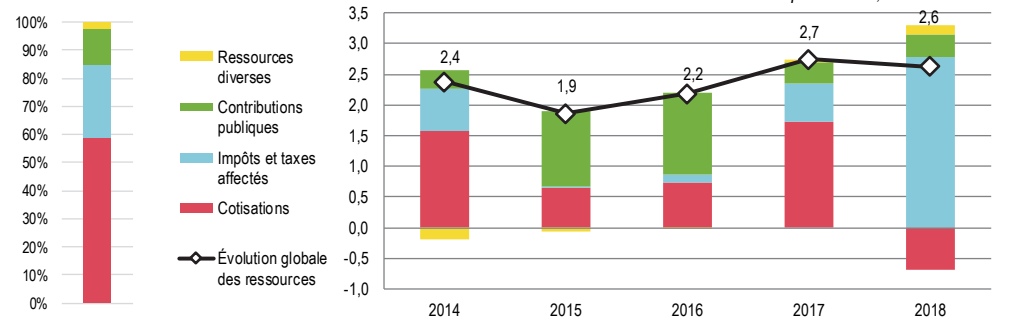


Lecture > En 2018, le risque santé représente 35 % des prestations et contribue pour 0,7 point à leur croissance qui s'établit à 1,9 %.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Ressources de la protection sociale : structure 2018, évolution entre 2014 et 2018 et contributions des différentes composantes

Parts en %



Note > Les ressources diverses incluent notamment les produits financiers, les ventes de biens et services, les indemnités d'assurance, les recours contre tiers et les ressources du compte de capital.

Lecture > En 2018, les impôts et taxes affectés à la protection sociale représentent 26 % des ressources et contribuent pour 2,8 points à leur croissance, qui s'établit à 2,6 %. À l'inverse, les cotisations, qui représentent 59 % des ressources, contribuent négativement à l'évolution des ressources, pour 0,7 point (voir fiches 2 et 3).

Source > DREES, CPS.

Tableau 1 Emplois, ressources et soldes selon les secteurs institutionnels en 2018

En milliards d'euros

	Secteur public			Secteur privé			Ensemble (hors transferts)
	Administrations de Sécurité sociale	État	Collectivités locales	Mutuelles et instituts de prévoyance	Autres sociétés	Associations et assimilés	
Emplois	793,7	106,5	47,5	45,4	14,4	25,6	790,1
Prestations sociales	536,5	102,0	35,0	29,0	14,0	25,6	742,1
Emplois divers*	31,6	-	-	16,4	-	-	48,0
Transferts versés	225,6	4,4	12,4	-	0,4	-	-
Ressources	805,5	106,5	47,5	43,3	14,4	25,6	799,9
Cotisations	373,5	50,0	0,9	30,8	14,2	-	469,4
Impôts et taxes affectés	199,4	5,3	5,8	-	-	-	210,5
Contributions publiques	15,6	50,4	33,2	-	-	-	99,2
Ressources diverses*	6,7	-	0,9	12,5	-	0,6	20,8
Transferts reçus	210,3	0,8	6,6	-	0,1	25,0	-
Solde	11,8	n.d.	n.d.	-2,0	n.d.	n.d.	9,8

Montants conventionnels ou partiellement conventionnels (voir annexe 2).

* Les emplois et ressources divers comprennent notamment les frais financiers ou non financiers, des opérations en capital, etc. (voir annexe 6).

Note > Les pourcentages explicités dans le texte sont obtenus après intégration des transferts versés et reçus.

Lecture > En 2018, les administrations de Sécurité sociale présentent un solde de 11,8 milliards d'euros.

Source > DREES, CPS.

Le complément est constitué principalement des prestations d'éducation. À l'inverse, les cotisations sociales et les impôts courants (dont environ 80 % au titre de la protection sociale) les réduisent de 730 milliards d'euros. Ainsi, le revenu disponible brut ajusté des ménages (RDBA), qui correspond à la somme des revenus primaires et des transferts, s'élève à environ 1 800 milliards d'euros, soit environ un dixième de plus que les revenus primaires (schéma 1 et annexe 4). Ce surcroît de revenu est *in fine* financé par des prélèvements obligatoires sur les entreprises (impôts sur les sociétés par exemple) ou des impôts et taxes indirects payés par les ménages (type TVA). Ainsi, le revenu des ménages (RDBA) est composé pour environ 40 % de prestations de protection sociale. Cette part augmente à 50 % en intégrant les prestations d'éducation. Elle est globalement croissante au cours des dix dernières années, notamment du fait du poids croissant des retraites, soulignant le rôle central de la protection sociale en France.

Le système de protection sociale contribue à la redistribution entre ménages et à la lutte contre la pauvreté

Les montants de prélèvements versés et des prestations reçues varient notamment selon les revenus du ménage. En effet, le système de protection sociale ne se limite pas à un mécanisme d'assurance contre certains aléas de la vie. Il contribue de surcroît à redistribuer des revenus des plus aisés vers les plus modestes, mais aussi entre configurations familiales, entre ménages selon le statut (actif occupé, chômeur, retraité, etc.) ou l'âge de sa personne de référence, etc. Apprécier les effets redistributifs des transferts nécessite de mobiliser des modèles de microsimulation tels qu'Ines qui intègrent finement les revenus (niveau et composition) et la structure familiale des ménages. Ainsi, la part des cotisations sociales et des contributions dans le revenu des ménages augmente globalement avec le niveau de vie des ménages. Elle représente environ 15 % du revenu des 10 % des personnes les plus modestes, contre 57 % des 10 % des personnes les plus aisées. Inversement, la part des prestations de protection sociale (hors maladie, ces prestations n'étant pas modélisées dans Ines) est globalement décroissante avec le niveau de vie. Elle représente environ 75 % du revenu des 10 % les plus modestes et 24 % des revenus des 10 % les plus aisés. Cette part pour les 10 % les plus aisés s'explique quasi intégralement par les prestations vieillesse-survie (retraites). Les prestations familiales, même si elles bénéficient plus en proportion aux ménages modestes, bénéficient aussi à des ménages plus aisés. Les autres prestations de protection sociale sont plus concentrées sur la moitié des ménages les plus modestes. Ces effets

croisés sur les prélèvements et sur les prestations engendrent mécaniquement un double effet de redistribution verticale (graphique 4). Ainsi, le niveau de vie moyen des 20 % les plus modestes augmente d'environ 70 %, quand celui des 20 % les plus aisés diminue de 20 %. L'effet redistributif est quasi neutre pour les revenus médians.

Ces mécanismes de protection sociale contribuent à la réduction de la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté diminue d'environ 8 points de pourcentage grâce à l'intervention du système socio-fiscal pour atteindre environ 14 %. Les prestations de protection sociale expliquent environ 7 points de cette baisse.

Précisions méthodologiques

Cette fiche articule les concepts des comptes de la protection sociale (CPS) avec différents concepts mobilisés dans d'autres publications.

Les CPS s'inscrivent dans le cadre des **comptes nationaux** (CN), en proposant un focus sur les questions de protection sociale. Ils diffèrent des comptes de la Sécurité sociale dont le champ est plus restreint, ainsi que par la valorisation de certaines opérations comptables (voir annexe 1).

Le principe de la microsimulation consiste à appliquer la législation socio-fiscale à un échantillon de ménages représentatifs de la population. Le **modèle Ines**, développé par l'Insee et la Drees avec la CNAF, est adossé à l'Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux de l'Insee (EFRS). Son champ et ses concepts de revenus et de redistribution diffèrent de ceux de la comptabilité nationale. Ce modèle simule pour chaque ménage les différents transferts monétaires selon sa composition familiale, l'activité de ses membres et leurs revenus imposables et permet d'en évaluer les effets redistributifs, selon le niveau de vie par exemple.

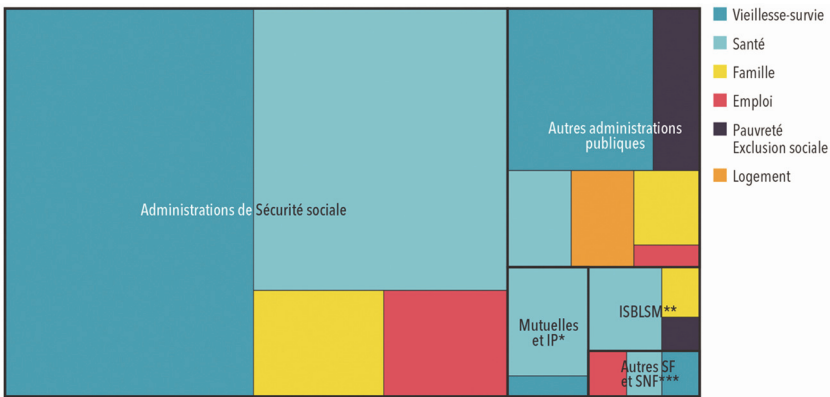
Les agrégats des CPS (ou des CN) ne s'obtiennent pas par une simple agrégation des montants sous-jacents aux analyses des effets microéconomiques différenciés par type de ménage car ces derniers tiennent compte de la variabilité des structures familiales et des revenus. Pour mesurer la redistribution verticale opérée par les prestations et les prélèvements, une alternative à la microsimulation consiste à ventiler les agrégats des comptes nationaux (revenu, patrimoine, etc.) le long de l'échelle des niveaux de vie, à partir de diverses sources de données, notamment microéconomiques (cf. Garbinti *et al.*, 2018).

Malgré leurs perspectives propres, ces différents concepts sont cohérents et permettent d'apprécier les différents aspects du système socio-fiscal.

Pour en savoir plus

- > Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.) (2020, à paraître). *Minima sociaux et prestations sociales*. Paris, France : DREES : coll. Panoramas de la DREES-social.
- > Insee, (2019). *France, Portrait social*. Paris, France : coll. Insee Références, Fiches 4.1, 4.2 et 4.4 & Comptes de la nation.
- > Gonzalez, L. *et al.*, (dir.) (2018). *La protection sociale en France et en Europe en 2016*. Paris, France, DREES : coll. Panoramas de la DREES-social, Éclairage sur la lutte contre la pauvreté.
- > Garbinti B., *et al.*, (2018). *Inégalité de revenus en France, 1900-2014 : Enseignements des Comptes Nationaux Distributifs (DINA)*. Paris, France, Banque de France : coll., Document de Travail, 677.

Graphique 3 Répartition des 742 milliards de prestations par risque social et secteur institutionnel

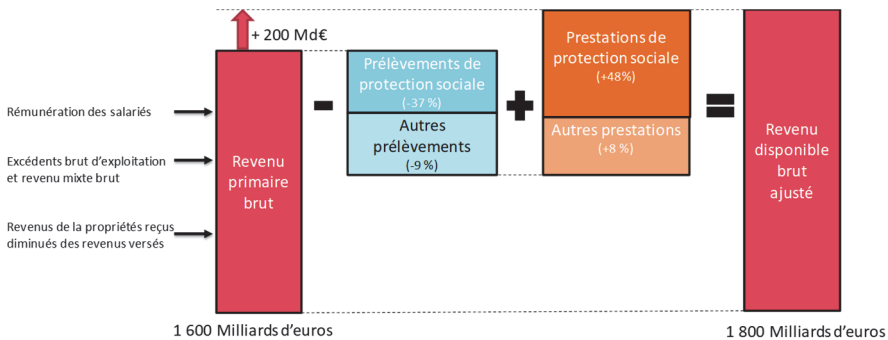


* IP : institutions de prévoyance ; ** ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages ; *** SF : sociétés financières et SNF : sociétés non financières

Lecture > Les aires sont proportionnelles aux prestations versées. En 2018, les administrations de Sécurité sociale (Asso) versent 72 % du total des prestations sociales et les mutuelles et institutions de prévoyance 4 %. Les prestations relatives à la santé représentent 37 % des prestations versées par les Asso, quand elles en représentent 85 % pour les mutuelles et institutions de prévoyance. Par ailleurs, les prestations santé sont versées par les Asso à hauteur de 76 %, par les mutuelles et institutions de prévoyance à hauteur de 9 %, ainsi que par les autres administrations publiques (7 %), les ISBLSM (6 %) et les autres sociétés financières et non financières (2 %).

Source > DREES, CPS.

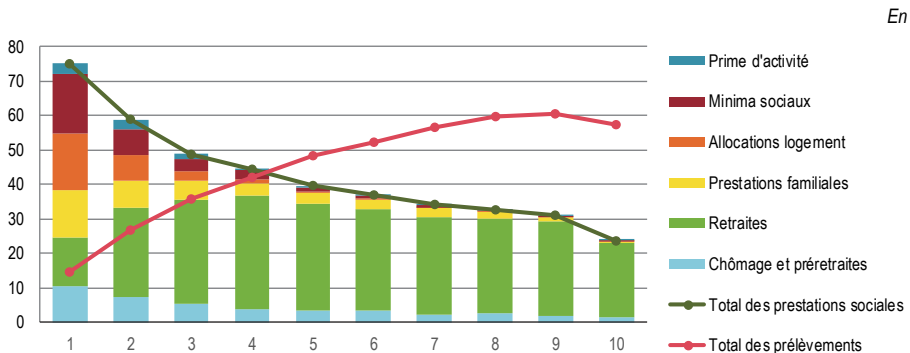
Schéma 1 Formation du revenu des ménages en comptabilité nationale et évolutions annuelles



Lecture > Les prélèvements de protection sociale minorent d'environ 37 % le revenu disponibles brut.

Source > Insee, CNA ; DREES, CPS.

Graphique 4 Part des prestations de protection sociale (hors maladie) dans le revenu par décile de niveau de vie



Lecture > Pour les ménages du 4^e décile de niveau de vie (revenus corrigés de la composition du ménage), les prestations de protection sociale (hors maladie) comme les prélèvements représentent environ 45 % de leur niveau de vie.

Sources > Modèle Inès (Insee-DREES-CNAF), enquêtes Revues fiscales et sociaux 2015 actualisée 2017, calcul DREES.